
Delta du Saloum (Sénégal) No 1359

Nom officiel du bien tel que proposé par l'État partie

Delta du Saloum

Lieu

Régions de Thiès et Fatick
Départements de Foundiougne, Fatick et Mbour
Sénégal

Brève description

Le delta du Saloum témoigne d'une occupation humaine originale au sein d'une vaste zone humide et saumâtre. Son développement fut basé sur l'exploitation des coquillages et sur la pêche, au sein d'un milieu naturel d'une grande diversité biologique, fait de mangroves, de bras d'eau, de bancs de sable et de vasières. Les amas coquilliers accumulés au cours des âges par l'activité humaine forment des promontoires et des îlots artificiels. La présence de tumulus sur certains des amas coquilliers témoigne de l'ancienneté et de la permanence de cette culture humaine, en symbiose avec un milieu naturel spécifique.

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, le bien proposé est un *site*.

Aux termes des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, (janvier 2008) paragraphe 47, il s'agit aussi d'un *paysage culturel*.

[Note : Le bien est proposé pour inscription en tant que bien mixte, culturel et naturel. L'UICN évaluera l'importance des valeurs naturelles, et l'ICOMOS l'importance des valeurs culturelles.]

1 Identification

Inclus dans la liste indicative

18 novembre 2005

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription

Aucune

Date de réception par le Centre du patrimoine mondial

22 janvier 2010

Antécédents

Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription.

Consultations

L'ICOMOS a consulté le Comité scientifique international sur les paysages culturels, de même que plusieurs experts indépendants.

Littérature consultée (sélection)

Agbogba, C. et, al., *La mangrove à usages multiples de l'estuaire du Saloum (Sénégal)*, Dakar, EPEEC-MAB, 1985.

Baltzer, F., Diop, E. S., et Barusseau, J.-P., « L'estuaire et la mangrove du Sine-Saloum », *Rapport sur les Sciences de la Mer*, n° 32, Paris, UNESCO, 1985.

Descamps, C., *Le Sénégal de l'âge de la Pierre à l'âge des Métaux*, Paris, AUDECAM, 1976.

Thilmans, G., « Sauvegarde de certains amas coquilliers du Saloum », *Saint-Louis - Lille - Liège*, 3, 1997, p. 22-29.

Mission d'évaluation technique

Une mission d'évaluation technique conjointe ICOMOS/UICN s'est rendue sur le bien du 29 septembre au 6 octobre 2010.

Information complémentaire demandée et reçue de l'État partie

L'ICOMOS a demandé à l'État partie le 23 septembre 2010 et en date du 14 décembre 2010 des informations complémentaires sur :

- les réutilisations humaines historiques et/ou contemporaines des amas coquilliers, ainsi que sur l'application des mesures d'interdiction de ces exploitations ;
- l'inventaire et les études archéologiques concernant les amas à tumulus ;
- la présence d'éventuels vestiges matériels liés à la pêche ;
- l'analyse comparative de proximité, en particulier sur les tumulus de l'Ouest africain ;
- l'intégrité – authenticité du bien en rapport avec les activités humaines actuelles ;
- la gestion des relations entre patrimoine naturel et patrimoine culturel du bien au niveau local ;
- le classement au titre des monuments historiques des amas coquilliers ;
- la situation de la propriété privée ou rétrocédée aux habitants au sein du bien ;
- les limites respectives du Parc national, de la réserve de biosphère, de l'Aire maritime et de la Réserve de Palmarin, par rapport aux délimitations du bien et de sa zone tampon ;
- les responsabilités et la mise en place officielle du nouveau Plan de gestion ;
- la possibilité d'envisager une extension de la zone tampon au nord du fleuve Saloum.

Les réponses de l'État partie, reçues le 16 novembre 2010 et le 28 février 2011, ont été prises en compte dans cette évaluation.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS

10 mars 2011

2 Le bien

Description

Dans sa plus grande extension, la région du delta du Saloum a une surface proche de 5 000 km², dont le delta à proprement parler représente environ la moitié. Le bien comprend les parties occidentale, sud et centrale les plus humides du delta et les plus typiques, sur environ 800 km² ; il comprend également la zone maritime côtière allant du débouché du fleuve Saloum, au nord-ouest, à la frontière de la Gambie, au sud.

Le bien est structuré par les trois bras fluviaux principaux : le Saloum lui-même au nord (110 km), le Diombos au centre (30 km) et le Bandiala au sud (18 km). Ils sont complétés par un très grand nombre de *bolons* ou bras d'eau saumâtre, formant un réseau dense qui enserrme plus de 200 îles et îlots principaux. Trois écosystèmes majeurs définissent le bien : la mangrove qui est le plus étendu, le milieu maritime Atlantique à l'ouest et au sud-ouest, et une forêt sèche au sud-est. Ces milieux dominants sont complétés par des bancs de sable inondables, par des vasières et par quelques étendues sableuses émergées et cultivables. Les sols originaux sont toujours de très basse altitude, quelques mètres au plus. Il s'agit, notamment pour la mangrove, d'écosystèmes très riches et favorables à l'alimentation humaine.

Les écosystèmes du delta ont fourni des ressources vitales aux communautés humaines depuis plus de 2 000 ans. Il s'agit principalement de la pêche et de la cueillette des mollusques. Ces ressources sont complétées par l'exploitation du bois de la mangrove et de la forêt, ainsi que par un peu d'agriculture vivrière, d'élevage domestique et d'apiculture. Le lien étroit et fragile entre l'homme et la mangrove a produit des savoir-faire et des comportements sociaux précocement respectueux de l'environnement. La richesse végétale fournit des produits de cueillette : fruits, écorces et racines médicinales. La zone tampon, plus sèche et un peu plus élevée, a une vocation agricole plus marquée.

Les coquillages ont été particulièrement recherchés par les populations locales, notamment l'arche et l'huître des palétuviers, à des fins d'alimentation et de préparation permettant leur conservation et leur transport. Les amas coquilliers qui en ont résulté sont nombreux : 218 ont été observés au sein du bien ; ils sont regroupés en 96 sites d'amas répertoriés et cartographiés (inventaire Thilmans 1997). Ils forment de véritables îlots artificiels en milieu lacustre, supports physiques des implantations humaines mais aussi pour les animaux et la végétation. Les plus importants et les plus représentatifs disposent de noms propres. Les amas ont parfois des dimensions imposantes ; les plus grands atteignent jusqu'à 400-500 m dans leur plus grande longueur (Dioron Boumak) et jusqu'à 800 m (Ndiamon-Badat) ; ils ont des hauteurs de quelques mètres et jusqu'à 8 à 12 m pour les plus imposants. Les arbres, notamment les baobabs, signalent la présence des amas coquilliers et ils sont bien repérables sur les photos satellites. Ils forment un

paysage archéologique relique caractéristique du delta du Saloum.

Les amas coquilliers sont surtout présents dans la partie la plus maritime des îles du Saloum et dans toutes les îles Bétenti, au sud du bien. Leur répartition peut sembler aléatoire dans un premier temps, mais ils se regroupent généralement en sous-ensembles locaux bien identifiés : trois principaux pour les îles du Saloum et six pour les îles Bétenti. Ces sous-ensembles regroupent jusqu'à une quinzaine d'amas, parfois assez proches. Les amas les plus importants, une vingtaine, ont plus de 100 m de long, les moyens entre 50 et 100 m, les plus petits moins de 50 m.

Parmi les amas coquilliers, 28 possèdent des sites funéraires sous forme de tumulus (inventaire Thilmans 1997), dont plus de 900 ont été identifiés à ce jour. Ce sont des tertres en coquilles renfermant les restes d'un ou de plusieurs défunts. Le nombre de tumulus au sein d'un amas est généralement de quelques dizaines ; il est parfois plus réduit (2 ou 3 tumulus), mais il dépasse la centaine dans les trois amas principaux de Dioron-Boumak (125), de Ndiamon-Badat (149) et de Tioupane près de Falia (222). Les amas à nombreux tumulus ont un profil vallonné caractéristique et ils supportent une végétation spécifique qui favorise leur identification, les grands baobabs notamment.

Dans certains cas, pour un défunt important, une structure funéraire utilisant un cercle de baobab forme un sanctuaire (tombe du griot Wolof Bak Kawl à Dioron Boumak). La proximité géographique fréquente de plusieurs amas à tumulus suit des règles topographiques assez précises signalant la présence d'un territoire funéraire aux habitants. Des rites et/ou des interdits étaient associés à ces nécropoles et à ces territoires funéraires ; parfois, ils sont encore pratiqués par les populations locales.

Les fouilles archéologiques des amas à tumulus ont produit un mobilier notable de poteries souvent remarquables, et d'objets funéraires. Ils sont importants pour une meilleure compréhension des cultures associées aux différents âges de l'occupation du delta. Ce mobilier archéologique est principalement conservé dans les institutions scientifiques et les musées de Dakar.

Les 17 sites suivants d'amas à tumulus peuvent être considérés comme les plus importants et les plus représentatifs, soit par le nombre de tumulus, soit par leur qualité individuelle, soit par leurs significations symboliques encore présentes :

- 1 Tioupane-Boumak et Tioupane-Boundaw, 222 tumulus
- 2 Ndafafe, 20 tumulus
- 3 Ndiamon-Badat, 149 tumulus
- 4 Site 35, près de Dionewar, 11 tumulus
- 5 Fandanga, 17 tumulus
- 6 Ndiouta-Boumak, 26 tumulus
- 7 Sandale, 17 tumulus
- 8 Mbar-Fagnick, 4 tumulus

- 9 Site 9, sur le bolon Bakhalou, 6 tumulus
- 10 Site 14, rive droite du Diombos, 77 tumulus
- 11 Dioron-Boumak, 125 tumulus
- 12 Dioron-Boundaw, 12 tumulus
- 13 Site 45, rive droite du Bandiala, 14 tumulus
- 14 Site 90, bolon Bossinka nord, 63 tumulus
- 15 Bandiokouta, 30 tumulus
- 16 Site 67, bolon Oudierin, 72 tumulus
- 17 Site 46, rive gauche du Bandiala, 33 tumulus

Comme le ramassage des mollusques, la pêche est destinée à l'alimentation des populations locales et, après préparation, à leur exportation vers les villes et les villages de la région. La pêche n'a pas donné de vestiges matériels durables.

Histoire et développement

L'exploitation humaine des coquillages en zone humide saumâtre ou en eau douce remonte à la préhistoire. Dès le paléolithique ancien, des traces archéologiques de ces usages ont été retrouvées en Méditerranée, sur la côte libyenne, et sur les côtes de l'Afrique du sud, un peu plus tard en Europe dans le Jutland, en Scandinavie et en Bretagne, en Asie au Japon, etc.

En Afrique du Nord-Ouest, l'exploitation des mollusques marins associée à la pêche s'observe durant le néolithique, le long des côtes du Sahara occidental et de la Mauritanie. Les sites les plus anciens remontent à 4000-4700 av. J.-C. ; ils se multiplient ensuite entre 4000 et 2000 av. J.-C. Les aires de collecte de coquillages, d'arches notamment, se retrouvent ensuite plus au sud entre 2000 et 600 av. J.-C., notamment à l'embouchure du fleuve Sénégal. Elles atteignent le delta du Saloum et la Casamance un peu plus tard, bénéficiant de vastes étendues d'eau saumâtre et d'une importante biodiversité associée à la mangrove. Une culture de l'exploitation des coquillages associée à la pêche s'y épanouit de manière durable.

Dans le delta du Saloum, la datation au carbone 14 des amas coquilliers les font remonter jusqu'à 400 av. J.-C. pour les plus anciens. La constitution des amas résulte d'un comportement délibéré des populations afin de ne pas encombrer les bras d'eau du delta et pour créer des promontoires au sein des terres inondables. Ce sont des points artificiels de structuration du territoire mouvant du delta.

La création des tumulus au sein de certains grands amas coquilliers est plus tardive. Elle commença au VIII^e siècle apr. J.-C. et se développa jusqu'au XVI^e siècle. Divers peuplements occupent alors les îles du delta du Saloum, et se succèdent : Peuls, Toucouleurs et Sérères notamment. Ces derniers seraient arrivés au XI^e siècle, venant du nord du Sénégal actuel pour fuir la poussée de la conquête almoravide. Ils édifièrent des tumulus importants et ils constituent encore aujourd'hui le groupe ethnique dominant du Saloum. Aux XII^e et XIII^e siècles, les îles sont occupées par les Guélowars, qui unifient les populations locales sous leur pouvoir.

Des mouvements de population ont sans doute affecté assez régulièrement l'histoire du delta, un lieu attractif par ses ressources en coquillages et en poissons. Ces migrations sont en particulier attestées par les pratiques linguistiques de certains villages et par les traditions orales sur les origines.

Le ramassage des mollusques à grande échelle et l'érection des amas coquilliers qui en découle a eu lieu de manière régulière et intense pendant environ 2 000 ans, jusque vers 1600 de notre ère. En association avec la pêche, cela forme un modèle de développement stable et durable. Une exploitation plus réduite des ressources naturelles s'est ensuite poursuivie, jusqu'aux temps présents où elle demeure un appoint de ressources appréciable. Les témoignages matériels de cette culture du delta reposent principalement sur les amas coquilliers et leurs paysages, sur les tumulus et leurs usages funéraires, sur l'étude des poteries et leur diffusion régionale. Au-delà des mouvements de populations ayant affecté le delta, ces faits confirment le développement d'une culture humaine durable, aux ressources stables et convenablement gérées, dans un environnement physique et biologique spécifique, pendant plus de 2 000 ans et jusqu'à aujourd'hui.

Dans le delta du Saloum, l'exploitation intensive des coquillages et de la pêche répond à des besoins locaux mais aussi à satisfaire des échanges économiques anciens et à distance. La préparation du coquillage ou du poisson est un processus élaboré aboutissant à un produit séché ou fumé de longue conservation. Le stockage a longtemps eu lieu dans des poteries locales spécifiques, dites de Dioron-Boumak, dont les témoignages archéologiques donnent des informations importantes sur la diffusion des produits du Saloum. Ce processus de conservation permettait des échanges à longue distance, entre les îles du Delta du Saloum et les communautés côtières voisines, ainsi qu'avec celles vivant à l'intérieur du continent. Les mollusques et le poisson séché ou fumé ont du être échangés contre du fer, du cuivre et des céréales.

Dès le XV^e siècle, les amas coquilliers du Saloum sont mentionnés par les premiers explorateurs portugais comme Dinis Diaz. Au début du XVI^e siècle, Valentim Fernandes dépeint dans sa *Description de la côte occidentale de l'Afrique*, le traitement des mollusques par les habitants et leur commercialisation dans des pots en terre de fabrication locale. Par ailleurs, la constitution de royaumes hégémoniques centralisés à partir des XIII^e-XIV^e siècles, puis la pression maritime coloniale à partir du XVI^e siècle ont perturbé les modes de vie traditionnels et les échanges entre peuples. Cela expliquerait le déclin de l'exploitation des coquillages et de la pêche, ramenant progressivement les populations du delta vers l'autosubsistance et des conditions de vie plus médiocres. Au XVIII^e siècle, les recensions coloniales font état d'un roi du Saloum très impliqué dans le trafic des esclaves et profitant des rivalités franco-anglaises.

La fin du XIXe siècle et le XXe siècle sont marqués par le besoin régional de matériaux pour la construction et les travaux publics (four à chaux, agrégats pour bétons, remblais, etc.). Les amas coquilliers sont devenus, dans un certain nombre de cas, des carrières exploitées à partir de pirogues. Certains amas ont disparu (Baboura) ; une vingtaine au moins ont fait l'objet d'une exploitation intense. Ces pratiques ont beaucoup décliné depuis les mesures de conservation des espaces naturels des années 1970-80 ; elles sont aujourd'hui interdites, mais des exploitations illégales semblent perdurer. Aujourd'hui, les coquilles issues de la cueillette ne contribuent qu'assez peu aux amas, allant directement à des usages constructifs ; les plus belles prennent une valeur comme élément décoratif des façades ou des jardins.

Les amas coquilliers furent longtemps considérés comme des accumulations naturelles. Ce n'est que dans les années 1930 que leur origine anthropique fut pleinement démontrée, et leur rôle funéraire mis au jour. Les premières fouilles archéologiques ont été effectuées dans le delta du Saloum à Dioron-Boundaw et Dioron-Boumak en 1939. Les coupes stratigraphiques permettent de connaître leur structure, leur composition coquillière et d'en déduire les vitesses de formation, les périodes d'accumulation et d'aider à comprendre les modes d'exploitation des coquillages. Les amas ont depuis fait l'objet de plusieurs campagnes d'études importantes, notamment au début des années 1950 et en 1971-73. Les programmes de recherche ont repris au cours des années 2000.

Les témoignages matériels et paysagers sont complétés de témoignages anthropologiques qui recourent aux récits traditionnels et les descriptions des voyageurs, comme celle de Valentim Fernandes.

La cueillette des coquillages comme leur traitement en vue de leur commercialisation sont aujourd'hui le fait des femmes, les hommes se consacrant à la pêche, sans qu'il soit possible de connaître l'ancienneté de cette répartition des tâches. Les coquillages sont ramassés dans les vasières et en limite de la mangrove pendant la saison sèche, de décembre à juin. Les techniques utilisées sont directement issues des pratiques traditionnelles (pirogues de bois, paniers en fibres végétales, couteaux...). Il s'agit d'une cueillette raisonnée qui vise à conserver durablement la ressource naturelle. Le mollusque est ensuite ébouillanté, retiré de son coquillage puis séché ou bien fumé. Les arches ou les huîtres de mangrove sont un met recherché en Afrique de l'Ouest, et leur commercialisation à l'échelle régionale apporte un revenu appréciable aux habitants. Ces activités constituent un frein appréciable à l'exode rural. Les pratiques d'élevage et de collecte des coquillages contribuent par ailleurs à la préservation de la mangrove. Le développement des techniques de pêche fait appel plus qu'ailleurs à des méthodes traditionnelles et à un transport respectueux de l'environnement (aujourd'hui des bicyclettes).

La population actuelle se concentre autour de six agglomérations moyennes (Niodior, Dionewar, Bassoul,

Djirmda, Palmarin et Bétenti) et d'un centre de pêche (Missira). Toutefois, le développement des implantations humaines a été limité par la rareté des ressources en eau douce et la faible proportion de terres agricoles dans le delta ; celles-ci concernent principalement la zone tampon.

3 Valeur universelle exceptionnelle, intégrité et authenticité

Analyse comparative

L'État partie propose en premier lieu une comparaison portant sur les amas coquilliers, un phénomène bien connu des archéologues et dont les témoignages se retrouvent dans de nombreuses régions du monde. Durant les différentes phases du paléolithique puis du néolithique, de nombreuses cultures ont utilisé les mollusques marins, d'eaux saumâtres et d'eau douce dans un but alimentaire. Des systèmes d'exploitation intensive sont en place au mésolithique, par exemple en Scandinavie et au Japon, ayant produit d'importants amas coquilliers.

Dans le contexte du Nord-ouest africain, le delta du Saloum s'inscrit dans une histoire générale de l'exploitation des coquillages remontant au néolithique, souvent en association avec la pêche (voir Histoire). Les amas les plus anciens sont au nord du Saloum, sur la côte Atlantique du Sahara occidental et en Mauritanie. Il s'agit d'amas de structure assez différente, sous forme de rubans étirés, parfois longs d'un kilomètre voire plus ; mais ils sont de faible épaisseur, de quelques dizaines de centimètre en général, un mètre au maximum. Les amas un peu plus tardifs, sur l'ancien débouché du fleuve Sénégal, montrent une structure intermédiaire : ils sont sensiblement élargis et leur épaisseur peut atteindre entre un et deux mètres. Ils sont toutefois de plus petites dimensions que ceux du Saloum et ils ont un caractère fossile. Assez commode d'accès et à proximité de Saint-Louis, ils ont été utilisés comme carrière de remblais et pour les fours à chaux. Ils sont mal conservés et ne forment plus un ensemble intègre clairement identifiable.

Au sud du Saloum, sur les rives de l'estuaire du fleuve Gambie, on trouve des amas coquilliers, mais ils sont de structure différente : composés majoritairement d'huîtres, ils sont plus petits ; ils ont en outre été utilisés de manière intensive pour les fours à chaux. D'autres sites de l'Ouest africain sont également mentionnés : les îles Bijagos en Guinée-Bissau, le delta du Niger au Nigeria.

Au Brésil, de nombreux amas coquilliers (ou *sambaquis*), près de mille, sont disséminés le long des côtes, dans les estuaires. Il s'agit toutefois de sites fossiles et les plus grands, s'ils ont des formes un peu semblables à celles du Saloum, sont de dimensions plus modestes. D'importants amas coquilliers existaient également en Amérique du Nord, en Floride et en Californie, mais ils ont été démantelés aux XIXe et XXe siècles, en tant qu'espace constructible et en tant que remblais pour l'urbanisation et les réseaux routiers. Ceux qui ont subsisté au Japon (baie

de Tokyo) sont dans une situation urbaine ou périurbaine au sein de laquelle ils sont intégrés comme squares. La plupart de ces sites ont totalement perdu leur mangrove.

Si les amas coquilliers sont fréquents, la présence de tumulus organisés y est beaucoup plus rare. Les amas proches de Gambie n'ont pas à ce jour révélé de sépultures, mais cela reste possible. Des tumulus au sein d'amas coquilliers ont été inventoriés en Californie et au Japon, mais ils ont disparu ou bien ils sont aujourd'hui en dehors de leur contexte culturel.

La documentation complémentaire de l'État partie (novembre 2010) précise l'importance du phénomène protohistorique de la pratique des tumulus, appelés *Mbanar*, en Afrique de l'Ouest. On les retrouve assez fréquemment dans les zones mégalithiques du nord et du centre-ouest du Sénégal; plusieurs milliers ont été répertoriés et ils figurent en nombre au sein du bien des Cercles mégalithiques de Sénégal au Sénégal (2006, critères (i) et (iii)). Ces pratiques se sont poursuivies aux périodes historiques et les populations séréères ont édifié des tumulus jusqu'à une période récente. Le type général des tumulus protohistoriques est une chambre funéraire creusée dans la terre et recouverte d'un toit de case lui-même enfoui sous un amas de terre. Des éléments mobiliers et sacrificiels accompagnent fréquemment les vestiges du défunt.

Les tumulus des amas coquilliers s'inscrivent dans cette tradition culturelle ouest-africaine, notamment par des mobiliers funéraires similaires attestant d'importants échanges entre le delta et la terre ferme, jusqu'à des distances importantes.

Dans ce contexte assez général de la pratique funéraire régionale des tumulus, ceux des amas coquilliers se distinguent toutefois par une présence jusqu'aux époques historiques récentes, par l'originalité du matériau et par une disposition en hauteur liée à la topographie de ces espaces topographiques artificiels. Il en résulte un protocole funéraire spécifique au delta du Saloum, où les inhumations se concentrent sur des lieux précis et limités. Elles ont un caractère cumulatif au cours du temps, sur de longues périodes, alors que les inhumations terrestres en un lieu donné sont simultanées et sans réutilisation funéraire postérieure. Les amas coquilliers à tumulus du Saloum, du moins les plus importants, concentrent un nombre important de tombes, jouant un rôle de nécropole et d'espace sacré et permanent. Ils sont par ailleurs d'une typologie de construction différente de ceux de Sénégalie.

L'ICOMOS considère que les arguments de l'analyse comparative du bien ont été convenablement cernés et notablement renforcés par la documentation complémentaire (novembre 2010) et conclut qu'il n'y a pas de biens aux valeurs similaires déjà inscrits sur la Liste. Les amas coquilliers du delta du Saloum sont parmi les plus importants et les plus représentatifs des cultures humaines ayant utilisé de manière durable ce mode de vie de la cueillette des coquillages en zone humide saumâtre.

Cette exploitation du milieu naturel, jointe à la pêche, est toujours pratiquée par des méthodes traditionnelles. Les significations historiques et ethnologiques du bien sont en outre illustrées et rendues tangibles par les nombreux tumulus funéraires au sein de certains amas coquilliers. Jouant le rôle de nécropoles et d'espaces sacrés, ils témoignent de pratiques funéraires uniques au sein de la région. Leurs formes vallonnées et leur végétation spécifique forme un paysage culturel remarquable.

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative justifie d'envisager l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial.

Justification de la valeur universelle exceptionnelle

Le bien proposé pour inscription est considéré par l'État partie comme ayant une valeur universelle exceptionnelle en tant que bien culturel pour les raisons suivantes :

- Les amas coquilliers du delta du Saloum témoignent de pratiques de cueillette destinées tant à l'alimentation locale qu'au commerce. Elles sont vieilles de près de 3 000 ans.
- Au fil des siècles, les amas coquilliers ont permis de constituer de nombreux îlots artificiels contribuant à la stabilisation des bras d'eau du delta et de son territoire. Les amas les plus grands ont des dimensions monumentales importantes.
- L'utilisation de certains des amas comme sites funéraires comprenant de nombreux tumulus apporte des informations précieuses sur les modes de vie des populations littorales et sur leur constance au cours du temps. Ce sont des espaces sacrés aux caractéristiques exceptionnelles.
- Le mobilier funéraire témoigne d'importants échanges entre les peuples du delta et les sociétés du littoral et de l'hinterland.
- Ces différentes pratiques culturelles sont toujours en usage et elles ont façonné un paysage typique et unique au sein du delta qui témoigne d'un équilibre durable entre l'homme et la nature.
- Il s'agit d'un écosystème riche et varié conservé par un impact limité et raisonné de l'homme (voir bien naturel).

L'ICOMOS considère que cette justification est appropriée. Les paysages du delta du Saloum témoignent d'un établissement humain traditionnel original dans une vaste zone tropicale humide aux eaux saumâtres. Une civilisation basée notamment sur le ramassage des coquillages et la pêche a pu s'y développer durablement. Ces paysages du delta sont caractérisés par de nombreux amas coquilliers d'origine anthropique, parfois imposants, qui structurent et organisent l'espace du delta. Ce sont les articulations fixes de paysages en symbiose avec un milieu naturel complexe et diversifié. Certains amas sont des sites funéraires à tumulus qui, avec l'étude archéologique des poteries régionales, ont permis une meilleure compréhension des sociétés traditionnelles littorales de

l'Ouest africain et de leurs échanges. C'est une tradition vivante qui remonte aux temps protohistoriques, mais elle est fragile, tant du point de vue socio-économique qu'environnemental.

Intégrité et authenticité

Intégrité

L'État partie considère que le bien proposé pour inscription a été maintenu à un haut niveau d'intégrité en raison des points suivants :

- L'état de préservation du milieu naturel et de sa biodiversité est remarquable. Il s'est maintenu jusqu'à aujourd'hui en symbiose avec le développement d'une culture humaine stable.
- Les pratiques d'exploitation traditionnelle des ressources halieutiques et des mollusques ont généré des relations raisonnées et durables de l'homme avec son environnement naturel. Elles sont toujours présentes aujourd'hui.
- Les très nombreux amas coquilliers ainsi que les études archéologiques et ethnographiques témoignent de ce mode de vie traditionnel.
- Les nombreux amas coquilliers sont bien conservés au sein du bien formé de la partie centrale et de la façade maritime du delta. Ils ont plus été altérés à proximité du continent, dans la zone tampon et dans la partie intérieure du delta.
- La rencontre des modes de vie traditionnels et de la politique déjà ancienne de préservation des milieux naturels garantit cette intégrité.

L'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité en termes culturels du delta du Saloum sont *a priori* satisfaisantes, mais l'intégrité demeure fragile. Les amas coquilliers comme les paysages culturels et comme la biodiversité du milieu naturel peuvent être menacés par des comportements socio-économiques mal contrôlés. Si un nombre important d'amas coquilliers et d'amas à tumulus paraît toujours intact, ou peu affecté par des prélèvements humains, d'autres ont disparu ou ont été endommagés à l'époque contemporaine (voir Histoire). Le suivi et une meilleure connaissance des conditions d'intégrité au sein de l'ensemble du bien doivent être renforcés pour les amas coquilliers.

Authenticité

L'État partie développe une analyse de l'authenticité conjointe à celle de l'intégrité, complétée par la documentation de novembre 2010. Les arguments en faveur d'un haut degré d'authenticité sont donc très similaires : l'état de préservation du milieu naturel en symbiose avec l'homme, la constance des pratiques d'exploitation des ressources naturelles et des modes de vie traditionnels, en particulier la collecte des mollusques, la bonne conservation des amas coquilliers et des tumulus des îles et de la façade maritime. Par ailleurs, l'authenticité des amas coquilliers ne fait aucun doute.

L'ICOMOS considère que les conditions d'authenticité s'appliquent en premier lieu aux paysages caractéristiques des amas coquilliers. Elle s'exprime par leur perception d'ensemble au sein du milieu naturel, par la qualité de leur couvert végétal typique (présence des baobabs, densité végétale, etc.) et par la morphologie caractéristique des amas à tumulus.

Il s'agit ensuite d'un bien vivant grâce à une continuité d'usage par la continuation de la récolte traditionnelle des coquillages par la communauté des femmes, par le respect des zones de cueillette et des périodes favorables à une bonne reproduction, enfin par leur traitement traditionnel en vue de leur conservation. Les éléments de modernisation concernent des aspects de protection et de santé, comme l'usage de gants, de bottes en caoutchouc, de seaux plastiques et de cisailles. Cette analyse de l'authenticité anthropologique des pratiques vivrières s'étend également à la pêche et à la fabrication des pirogues. Des éléments de modernisation plus importants sont toutefois intervenus dans ce domaine : utilisation de moteurs (en gros pour 50 % des pirogues), filets en fibres plastiques, etc.

En conclusion, l'ICOMOS considère que les conditions d'authenticité des amas, des amas à tumulus et de leurs paysages sont généralement satisfaisantes. Elles sont complétées par une authenticité anthropologique des pratiques de cueillette des coquillages et, à un moindre degré, de la pêche.

L'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité et d'authenticité sont remplies.

Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères culturels (iii), (iv) et (v) (et des critères naturels (vii) et (x)).

Critère (iii) : apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ;

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que le delta du Saloum comprend d'importants amas coquilliers qui témoignent d'une économie de subsistance et d'échanges, depuis près de 3000 ans. Si ce mode de vie basé sur la collecte des coquillages et sur la pêche est répandu dans de nombreuses contrées du monde, depuis la préhistoire parfois, les amas coquilliers du Saloum sont remarquables par leur grand nombre, par leurs dimensions, par leur état de conservation et par la persistance de ce mode de vie jusqu'aux temps présents. Le témoignage est rendu unique par la présence d'amas comportant un grand nombre de tumulus encore intacts. Ils sont exceptionnels par la construction de tumulus en coquillage, par l'accumulation de tombes successives, par le rôle durable de nécropole et de territoire funéraire et par leurs paysages caractéristiques.

L'ICOMOS considère que par ses amas coquilliers importants, par les paysages associés et par la présence d'un ensemble rare et bien conservé d'amas à tumulus funéraires, le delta du Saloum apporte un témoignage exceptionnel d'un mode de vie littoral, en milieu subtropical sahélien aux eaux saumâtres riches en coquillages et en poissons. Une telle civilisation remonte à plus de 2 000 ans et elle s'est développée jusqu'à aujourd'hui, notamment dans son rapport aux ressources du milieu naturel. Les techniques traditionnelles de la conservation des mollusques et des poissons ont permis une autosubsistance et des échanges d'échelle régionale. Il s'agit d'une civilisation toujours vivante dont témoignent de nombreux éléments anthropologiques.

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

Critère (iv) : offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que les amas coquilliers du Saloum, en particulier ceux à tumulus, présentent un paysage culturel exceptionnel et authentique. Le bien dans son ensemble forme un exemple quasiment parfait d'un établissement humain durable dans un environnement de mangrove, depuis l'époque protohistorique jusqu'à aujourd'hui. L'ensemble des îles et des îlots, avec leur couvert végétal dense, forme un système physique et biologique achevé, d'une très grande richesse et où l'action de l'homme et celle de la nature se complètent harmonieusement.

L'ICOMOS considère que l'ensemble des amas coquilliers accumulés tout au long d'un processus culturel bimillénaire a formé une structure physique d'îlots stables et de terres émergées au sein du delta du Saloum. Il en résulte une fixation des sols et des cours d'eau saumâtre favorable au développement du milieu naturel de la mangrove et à la permanence de sa biodiversité en équilibre avec son exploitation humaine. Il s'agit de paysages culturels évolutifs exceptionnels qui illustrent une longue période de l'histoire des peuplements humains le long des côtes de l'Afrique de l'Ouest.

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

Critère (v) : être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible ;

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que les amas coquilliers et les amas à tumulus témoignent d'une interaction entre l'homme et son environnement pendant une très longue durée. L'homme a ainsi modelé son environnement et modifié ses paysages. Les îlots

coquilliers et leur abondante végétation dominent les terres lagunaires et inondables naturelles. Certains amas ont joué le rôle de nécropoles par des tumulus funéraires à plusieurs sépultures, leurs formes vallonnées associées aux grands baobabs témoignent de l'apogée des populations qui les ont érigés. Si cette culture humaine a disparu dans ses expressions funéraires et symboliques, l'exemplarité d'une exploitation vertueuse des ressources du delta demeure.

L'ICOMOS considère que le bien constitue un exemple éminent d'établissement humain traditionnel au sein d'un delta fluvial. Il représente un mode de vie basé sur la cueillette des coquillages et sur la pêche, dans une interaction raisonnée avec le milieu naturel de la mangrove, des vasières, des bras d'eau saumâtres et les terres inondables. Il s'agit d'un équilibre fragile particulièrement menacé par les pratiques agressives du monde moderne et contemporain. C'est un exemple achevé de développement durable au sein d'un environnement naturel d'une grande biodiversité, elle aussi menacée.

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription remplit les conditions d'intégrité et d'authenticité, répond aux critères (iii), (iv) et (v) et que la valeur universelle exceptionnelle a été démontrée.

Description des attributs de la valeur universelle exceptionnelle

- Les nombreux amas coquilliers du delta du Saloum sont assez bien conservés et ils ont parfois des dimensions imposantes. Ils forment un ensemble exceptionnel témoignant de pratiques culturelles très anciennes largement répandues dans le monde.
- Au fil des siècles, les amas coquilliers ont permis de constituer de nombreux îlots artificiels contribuant à la stabilisation des terres et des bras d'eau du delta.
- Avec leur végétation caractéristique, les amas coquilliers forment un paysage culturel typique au sein du milieu naturel de la mangrove, des bras d'eau saumâtre et des terres sableuses du delta.
- L'utilisation de certains amas comme sites funéraires comprenant de nombreux tumulus apporte un témoignage remarquable sur les modes de vie passés des populations littorales de l'Ouest africain.
- Les amas et leurs paysages témoignent d'une culture humaine pleinement et durablement adaptée à un milieu naturel riche mais fragile. Il s'agit des pratiques de ramassage des coquillages, de pêche et de conservation des mollusques et des poissons. Ces pratiques remontant à la protohistoire sont toujours vivantes.
- Il s'agit par ailleurs d'un écosystème riche et varié conservé grâce à un impact limité et raisonné de l'action humaine sur le milieu naturel.

4 Facteurs affectant le bien

Pressions dues au développement

La pression la plus directe sur l'intégrité du bien en termes culturels est l'utilisation des amas coquilliers comme carrières à des fins de construction et de travaux publics. Ces usages ont été importants de la fin du XIXe siècle jusqu'à une période récente, notamment sur la partie du delta la plus proche du continent. Ces pratiques sont annoncées en régression par l'État partie par l'application d'une réglementation de prohibition.

Une pression existe également de la part du développement agricole qui tend à entamer l'intégrité de la mangrove comme de la forêt.

La pression du développement urbain paraît modérée ; elle est limitée aux agglomérations et aux villages existants alors que l'essentiel du delta n'est pas propice à un habitat permanent.

La pression croissante de la pêche affecte les ressources halieutiques du delta et, par contrecoup, menace la stabilité sociale du milieu des pêcheurs qui constitue environ 50 % de la population.

Contraintes dues au tourisme

Le développement du tourisme entraîne des constructions et un phénomène de mode du bâti décoré par des coquillages. Cela participe à la pression des ponctions possibles sur les amas coquilliers.

L'écotourisme entraîne la création de camps dans les zones côtières, ce qui pourrait avoir un impact paysager et environnemental.

Contraintes liées à l'environnement

Les menaces de pollutions de l'écosystème dans son ensemble existent, d'autant plus sensibles qu'il constitue un milieu fragile. Il s'agit d'une part des déchets arrivant par la mer, venant parfois de loin, et qui s'échouent sur le littoral. Il s'agit d'autre part des rejets urbains et villageois mal contrôlés qui affectent directement les eaux du delta, parfois les paysages. Il en résulte une situation environnementale dégradée à proximité des villages, avec des conséquences sanitaires pour les populations.

Un certain nombre d'amas sont érodés par les courants côtiers et les pluies d'orages. Ce point pourrait constituer à terme une difficulté pour la conservation de certains amas coquilliers du bien.

L'ICOMOS considère que la gestion des déchets et des eaux usées doit être rapidement améliorée afin de limiter la pollution de l'environnement pour préserver la santé des habitants et les modes de vie traditionnels.

Catastrophes naturelles

Les tempêtes tropicales et les pluies exceptionnelles accroissent les phénomènes d'érosion des berges, notamment celles des amas coquilliers.

Impact du changement climatique

La tendance à l'augmentation générale du niveau des eaux augmente les risques de dégradation physique des amas coquilliers. À terme, certains sols émergés pourraient être durablement inondés. D'autre part, la moindre pluviométrie de ces dernières années a modifié l'apport d'eau douce et la salinité des eaux des *bolons* s'est accrue, ce qui peut altérer les équilibres du milieu naturel et les ressources coquillères et halieutiques.

L'ICOMOS considère que les menaces les plus directes pesant sur le bien culturel sont l'érosion naturelle de certains amas coquilliers, les prélèvements illégaux effectués sur les amas coquilliers et la pression du développement villageois et touristique. Une gestion mal contrôlée des déchets et des eaux usées constitue une menace sur les habitants et leurs modes de vie traditionnels ainsi que pour les paysages culturels.

5 Protection, conservation et gestion

Délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon

La surface du bien proposé pour inscription est de 145 811 hectares. Il comprend 55 000 habitants (projection 2009), principalement répartis dans les agglomérations rurales de Bassoul, Dionewar, Djirnda, Keur et Toubacouta.

La zone tampon a une surface de 78 842 hectares. Elle comprend 81 000 habitants (projection 2009). Toutefois, la partie du delta au nord du bras principal du fleuve Saloum présente des caractères très similaires à ceux de la zone tampon proposée et elle est assez proche du bien lui-même.

L'ICOMOS a posé la question d'une éventuelle extension de la zone tampon à l'État partie, au nord du bien. Celui-ci estime, dans sa réponse de février 2011, qu'une telle extension est peu utile car sans relation directe avec le bien et sa valeur ; elle serait par ailleurs complexe à mettre en œuvre et elle contribuerait à disperser ses efforts de protection déjà très importants. Par ailleurs, la partie littorale la plus sensible de la zone au nord du fleuve Saloum est déjà protégée par la réserve communautaire de Palmarin.

L'ICOMOS considère que les délimitations du bien proposé pour inscription et de sa zone tampon sont satisfaisantes.

Droit de propriété

La majeure partie du bien appartient au domaine national, propriété de l'État, notamment les territoires formant le

parc et la forêt classée. Les parties aquatiques marines et fluviales appartiennent au domaine maritime de l'État. La loi 64/46 du 17 juin 1964 du domaine national définit l'usage des terres et établit les droits de propriété concédés aux ayants droit privés. Toutes les terres vacantes ou non inscrites au Conservatoire des hypothèques sont la propriété du domaine public. L'État peut les transmettre à des tiers afin d'en assurer la mise en valeur dans le cadre des plans et programmes de développement nationaux ou régionaux. La loi 96/07 du 22 mars 1996 transfère les compétences foncières aux régions et aux collectivités territoriales.

L'ICOMOS a demandé à l'État partie des éclaircissements sur les propriétés privées et sur les propriétés rétrocédées à des particuliers ou à des organismes de droit privé au sein du bien. Celui-ci indique, dans sa réponse de février 2011, qu'en vertu de la Loi de protection du 25 janvier 1971, aucun bien culturel classé ne peut être cédé par l'État à des particuliers.

Protection

Les différentes parties géographiques et écologiques du bien sont protégées par quatre entités de statut national, international ou local qui se recoupent géographiquement et se complètent :

- le Parc national du Delta du Saloum (mars 1976) couvre une superficie de 76 000 hectares ;
- une Réserve de biosphère a été reconnue par l'UNESCO (février 1981) ; elle est notamment destinée à l'évaluation de l'impact anthropique sur le milieu naturel ;
- l'Aire maritime protégée de Bamboung (1984) ;
- la Réserve communautaire de Palmarin (2001).

Ces entités territoriales contribuent à la préservation d'ensemble du bien, notamment de ses composantes naturelles et paysagères. L'État partie indique également son adhésion aux différentes conventions internationales de protection de la nature et de protection des biens culturels ; il s'applique à leur mise en œuvre.

Suite à la demande de l'ICOMOS, l'État partie a précisé par une cartographie adaptée les limites géographiques du Parc national, de la Réserve de biosphère, de l'Aire maritime et de la Réserve de Palmarin. Il ressort de cette carte que l'ensemble du bien et de la zone tampon est situé au sein de la Réserve de biosphère et que les limites de cette dernière correspondent aux limites de la zone tampon.

Protection juridique

Outre les statuts généraux précités de la protection territoriale du bien, les amas coquilliers seraient protégés par leur classement comme *monuments historiques* par la loi n° 71-12 de janvier 1971, mais sans préciser lesquels. Cette loi protège également les sites archéologiques des tumulus et elle définit les conditions de fouille et de découverte.

Les 28 amas à tumulus et leur inventaire sont par ailleurs pris en compte par un arrêté spécifique, n° 08836 du 12 novembre 2007.

Suite à la demande de l'ICOMOS, l'État partie a apporté la confirmation, dans sa réponse de février 2011, de l'inscription de tous les amas coquilliers du bien sur la liste du patrimoine national, suivant la Loi de janvier 1971.

Protection traditionnelle

Les interdits et les rites encore associés à certaines zones funéraires participent à la protection des amas à tumulus.

Par leur mode de vie traditionnel, les populations locales sont impliquées dans la protection et la conservation des structures topographiques du delta et du biotope naturel.

Les communautés locales et les associations de villageois sont des partenaires actifs de la protection et de la conservation du bien. De nombreuses conventions locales régissent leur fonctionnement et leurs rapports avec les organismes en charge de la protection et de la gestion du bien.

Efficacité des mesures de protection

L'ICOMOS considère qu'un effort évident de protection du bien existe, notamment par les différentes structures territoriales et par l'implication forte des communautés locales dans les différents programmes visant à un usage raisonné des ressources naturelles et à une protection de la biodiversité comme garantie d'un développement durable.

La responsabilité du Parc national dans la protection – conservation se traduit sur le terrain par les postes de surveillance permanents et la présence de gardes du parc et d'éco-gardes issus des villages.

Dans sa réponse de février 2011 à la demande de l'ICOMOS, l'État partie a confirmé l'interdiction de l'exploitation de tous les amas coquilliers au sein du bien et de sa zone tampon, par application de la Loi de janvier 1971 sur les monuments nationaux classés. Les éco-gardes du Parc national sont en charge du suivi et de l'application de cette mesure. L'ICOMOS considère toutefois que le même régime de protection de terrain doit être assuré pour les zones du bien situées en dehors du Parc national et qui forment l'essentiel des parties terrestres du bien avec la majeure partie des amas coquilliers.

L'ICOMOS considère que les mesures de protection sont appropriées. L'ICOMOS recommande toutefois que le même régime de protection de terrain soit assuré à tous les amas coquilliers du bien, au sein comme en dehors du Parc national.

Conservation

Inventaires, archives, recherche

Le bien a fait l'objet de nombreuses études et inventaires scientifiques, tant d'un point de vue culturel que naturel. Les résultats sont publiés sous forme de rapports et d'articles scientifiques.

Pour la partie culturelle, l'inventaire des amas coquilliers a été publié une première fois en 1982, par les Parcs nationaux du Sénégal. Il a été mis à jour par la publication scientifique de G. Thilmans (1997). Il a été complété par une documentation photographique réalisée en 2007-2008.

Les documents et archives sont déposés à Dakar, à la Direction des parcs nationaux et à la Direction du patrimoine culturel.

Le mobilier archéologique (poteries, parures, armes en fer, etc.) est conservé principalement dans les collections de l'Institut fondamental de l'Afrique noire de l'Université Ch. A. Diop à Dakar (IFAN), plus secondairement dans différents musées au Sénégal (Gorée, Saint-Louis).

État actuel de conservation

Plus à l'abri des pressions du développement urbain moderne que la majorité des autres sites similaires, la région du delta du Saloum a été assez bien préservée. En étroite association avec les conditions d'intégrité et d'authenticité du bien, l'état de conservation concerne les amas coquilliers, les amas à tumulus et les paysages caractéristiques associés. Il est jugé assez bon mais fragile. Il est menacé par les dégradations naturelles et anthropiques des amas coquilliers, par une dégradation possible du milieu naturel et par les pollutions d'origine humaine. Plus largement, un équilibre raisonnable entre les activités humaines et les ressources naturelles est la garantie de la conservation durable du bien.

Mesures de conservation mises en place

La conservation des amas coquilliers, des amas à tumulus et des paysages est assurée par l'organisation de leur surveillance par les gardes et par l'application des mesures réglementaires les protégeant d'une exploitation humaine. Plus largement, les mesures de conservation du patrimoine culturel sont développées dans le cadre général de la gestion du patrimoine naturel et des programmes de développement durable visant à conserver leur valeur économique et sociale aux pratiques de pêche et de ramassage des coquillages. Pour l'avenir, la dimension culturelle doit se renforcer au sein de la gestion du bien, notamment via la préparation du Plan de gestion (2010-2014). Celui-ci doit permettre une application plus stricte des réglementations de protection concernant les amas coquilliers. Il prévoit la présence de personnels spécialisés dans le patrimoine culturel sur le site du bien, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

L'ICOMOS considère comme indispensable le renforcement significatif des mesures pratiques de protection et de conservation des valeurs culturelles du bien. Il s'agit en premier lieu de l'usage des éco-gardes sur la totalité du bien, et non sur la seule partie érigée en Parc national, du renforcement de leur formation ; plus largement de disposer sur le terrain de personnels formés à la protection et à la conservation des valeurs culturelles du bien en nombre suffisant.

Entretien

Il n'y a pas de politique spécifique d'entretien du bien compte tenu de sa nature mixte et de plein air. Par ailleurs, au niveau des villages, l'entretien du bien et de la qualité de ses paysages rejoint la question de la gestion des déchets et des eaux usées.

L'ICOMOS considère que dans le cadre général d'une meilleure maîtrise des déchets domestiques et des eaux usées au sein du bien, une politique de « bonnes pratiques » pourrait être promue dans les lieux d'habitat et de tourisme.

Efficacité des mesures de conservation

L'ICOMOS considère que les mesures de conservation du patrimoine culturel matériel ont été jusqu'à une période très récente traitées de façon annexe par rapport aux mesures de conservation des milieux naturels. Suite à la reconnaissance de la valeur culturelle universelle du bien, elles doivent devenir une priorité du Plan de gestion et elles requièrent la présence de personnels compétents et suffisamment nombreux. Par ailleurs, les programmes de développement économique durable et respectueux des valeurs traditionnelles de la pêche et du ramassage des coquillages constituent des mesures très importantes en faveur de la conservation d'un patrimoine vivant.

L'ICOMOS considère qu'un risque d'érosion de certains amas coquilliers par les courants marins et fluviaux existe et qu'il est nécessaire d'envisager des mesures de conservation.

L'ICOMOS considère qu'il existe une dynamique de la conservation du patrimoine culturel, en lien avec la conservation des milieux naturels et avec les programmes de développement durable. Elle doit toutefois être confirmée et approfondie, et elle doit être dotée de ressources humaines compétentes et suffisantes. Des mesures de conservation pour les amas coquilliers menacés d'érosion sont à envisager.

Gestion

Structures et processus de gestion, y compris les processus de gestion traditionnelle

Compte tenu de l'étendu du delta et de la diversité des aspects de sa gestion, de multiples intervenants opèrent, chacun dans leur secteur de compétence, par le biais des différents programmes ou plans de développement et dans le cadre des organisations territoriales en place

(parc, réserves, villages). Il s'agit des groupes d'acteurs suivants :

- Plusieurs ministères (Environnement, Pêche, Tourisme et Culture) sont représentés par six directions ministérielles, dont trois pour le seul ministère de l'Environnement (Eaux et Forêts, Parcs nationaux et Environnement).
- L'université et différentes institutions nationales de recherche participent à la gestion scientifique du bien.
- Les instances régionales, municipales et les associations communautaires sont impliquées dans la gestion du bien.
- Diverses organisations et agences internationales, dont les Nations unies (*Millenium Development Goal Fund*), des organisations non gouvernementales (ONG) ou des fondations spécialisées interviennent également dans des programmes spécifiques.

L'acteur territorial principal de la gestion du bien est le Parc national du Delta du Saloum, dépendant de la Direction des parcs nationaux (DPN) au sein du ministère de l'Environnement. Il agit de manière coordonnée avec les communautés rurales, qui sont des entités administratives, et les associations villageoises, par des programmes et des actions précises comme l'organisation des éco-gardes ou pour la gestion de la réserve de l'Aire maritime protégée de Bamboung et la Réserve communautaire de Palmarin. Le Parc est en charge d'un certain nombre de programmes de conservation ou de développement avec d'autres partenaires institutionnels (Direction de l'environnement, arrondissements et sous-préfecture, le Programme national de gestion des ressources maritimes et côtières GIRMAC), des institutions scientifiques nationales (Société pour la protection de l'environnement et de la faune, Océanium de Dakar, etc.), des institutions internationales (PNUD, Bureau régional de l'UNESCO, etc.), des ONG à vocation de protection de la nature (IUCN, Waame) ou de développement durable (USAID).

La Direction de patrimoine culturel s'est pour l'instant contentée d'un rôle à distance de conseil pour le Parc et d'aide à la formation de ses personnels. L'Institut fondamental de l'Afrique noire de l'Université Ch. A. Diop de Dakar (IFAN) assure la coordination des questions d'archéologie dans le delta.

Dans sa réponse de février 2011, à la demande d'éclaircissements sur la structure de gestion du bien par l'ICOMOS, l'État partie indique que c'est actuellement le Comité de pilotage du bien assisté du Comité technique MDG-Fund qui assure cette fonction. Le futur Comité de gestion permanent du bien sera institué dans le cadre de la réalisation en cours (2011) de la *Maison communautaire* à Toubacouta.

La radio communautaire de Soukouta joue un rôle d'information et de sensibilisation des populations locales important.

Cadre de référence : plans et mesures de gestion, y compris la gestion des visiteurs et la présentation

Le Plan de gestion du bien est prévu pour la période 2010-2014. Il regroupe les différentes actions et programmes en cours, tout en affichant un caractère prospectif et de nouvelles ambitions.

Les principaux plans et programmes en cours sont :

- le Plan régional de développement intégré, dont cinq plans de développement des communautés rurales ;
- le projet de développement et de gestion participative de l'Aire marine protégée de Bamboung (Océanium) ;
- le projet Wula Nafaa d'exploitation rationnelle des ressources naturelles (USAID) ;
- les projets de développement touristique : circuits, formation des éco-gardes et des guides, campement éco-touristique de Bamboung, etc. ;
- le projet culturel du Centre d'interprétation de Toubakouta ;
- les différents programmes de conservation des milieux naturels.

Pour le futur proche, le Plan de gestion définit des objectifs généraux pour la conservation du patrimoine culturel ainsi que pour le développement durable. Il s'agit notamment du projet « Culture et développement » (*MDG Fund*) visant à intégrer les actions en cours et à leur donner de nouvelles perspectives, à une échelle plus large que le bien proposé pour inscription. Le Plan de gestion vise également un renforcement de la protection légale et une amélioration de la gestion du bien dans son ensemble. Les conditions de vie des populations font l'objet d'un programme visant à une valorisation des productions locales ainsi qu'à une valorisation du patrimoine naturel et culturel.

Il existe un programme de développement touristique en cours qui s'insère dans le nouveau Plan de gestion. Des circuits de visite ont été identifiés et des panneaux d'information commencent à être mis en place. Pour l'instant, les visites sont essentiellement accompagnées par des guides privés. Il comprend les volets : circuits et signalétique, valorisation du bien, projet du village - centre d'interprétation, campagnes de sensibilisation des habitants aux valeurs culturelles et naturelles du bien, production de matériel didactique et de communication, offre de logement, etc. Le Centre d'interprétation présentera des éléments du mobilier archéologique à partir des collections de l'IFAN.

Les actions définies dans le Plan de gestion résultent de l'application d'une méthodologie de type SWOT. Elles aboutissent à un ensemble coordonné avec un calendrier de mise en œuvre. Leur réalisation est notamment garantie par le budget *MDG-Fund* des Nations unies, de 2009 à 2011 et sa reconduction probable au sein du Plan de gestion (2010-2014).

L'ICOMOS considère que le Plan de gestion proposé définit convenablement les objectifs généraux et qu'il vise une harmonisation de l'action entre de multiples acteurs. Les actions locales doivent renforcer la protection des amas et la prise de conscience de leur valeur culturelle par les habitants ; elles doivent aussi renforcer les bonnes pratiques dans le traitement des déchets et des eaux usées. Les programmes de développement touristique, notamment l'accueil et le logement, doivent porter une attention particulière à la conservation des paysages. Plus largement, l'ICOMOS recommande une grande vigilance pour une application effective du Plan de gestion et une bonne coordination entre les différentes instances responsables du patrimoine naturel et du patrimoine culturel, jusqu'à présent peu ou pas impliqué sur le terrain. Par ailleurs, la promulgation officielle du Plan de gestion doit être confirmée et les moyens financiers de sa mise en œuvre consolidés.

Dans sa réponse de février 2011 à l'ICOMOS, l'État partie indique que l'arrêté ministériel devant rendre effectif le Plan de gestion est en cours d'instruction et que le Comité de gestion sera institué par un arrêté préfectoral.

Préparation aux risques

Il n'y a pas de volet spécifique concernant la préparation aux risques, sachant que ceux-ci sont étroitement associés à la préservation et à la conservation du bien, tant sous un angle naturel que culturel.

Implication des communautés locales

Elle est au cœur du processus de gestion, via les communautés rurales et des actions concertées avec le Parc national comme les éco-guides, les programmes de développement durable, etc.

Ressources, y compris nombre d'employés, expertise et formation

Le Parc national bénéficie de la présence permanente sur le terrain de personnels de surveillance et de contrôle appartenant à la Direction des parcs nationaux (DPN), soit 15 personnes en tout pour un poste central et 6 postes de surveillance.

Les éco-gardes sont des volontaires issus des villages ; ils sont près de 40 aujourd'hui. Outre leurs missions de surveillance du parc, en appui aux gardes de la DNP, ils ont un rôle scientifique (comptage d'animaux, missions d'observation), pédagogique (sensibilisation des populations locales, guide) et économique (participation à des programmes de développement). Les éco-gardes sont formés dans le domaine du patrimoine culturel par la Direction du patrimoine ; leur siège est à Missira.

La réserve naturelle de Bambourg bénéficie de la présence de 16 éco-gardes volontaires.

Dans le cadre de la mise en place du village d'interprétation de Toubakouta, du personnel doit être

recruté, en particulier pour la surveillance et la valorisation du patrimoine culturel, au côté des éco-gardes.

La gestion du bien a jusqu'à présent reposé sur diverses sources de financement tant publiques que privées, tant locales qu'internationales. Elles sont généralement attachées à des programmes précis, ce qui a parfois compliqué la coordination. L'apport dans les prochaines années du projet « Culture et développement », financé à hauteur de 6,5 millions de dollars (*MDG Fund* des Nations unies), devrait conforter les programmes et leur donner une échelle et des synergies nouvelles.

Efficacité de la gestion actuelle

L'ICOMOS considère que la gestion actuelle est efficace et convenablement coordonnée par le Parc national, même si les programmes et les intervenants sont nombreux et divers. L'ensemble forme un système de gestion du bien satisfaisant, avec des acteurs principaux et des responsables bien identifiés, notamment le Parc national et les communautés rurales. Toutefois, la multiplicité des programmes et des intervenants tend à rendre certaines situations un peu confuses. Certaines dynamiques, comme la protection active des biens culturels, sont très récentes et à confirmer. Par ailleurs, la promulgation officielle du Plan de gestion et des responsables de sa mise en œuvre doit être confirmée.

L'ICOMOS considère que le système de gestion du bien est approprié ; il est toutefois nécessaire de confirmer la promulgation officielle du Plan de gestion, de le consolider financièrement, d'en préciser les responsables et de veiller à sa bonne mise en œuvre. Une attention particulière doit être portée à une pleine intégration de la protection-conservation des éléments culturels du bien au sein de la gestion du Parc national.

6 Suivi

Des indicateurs sont définis pour le suivi de la conservation de l'environnement naturel, de la biodiversité et des amas coquilliers. Pour ces derniers, il s'agit du suivi du nombre d'amas restant intacts, du degré de dégradation des autres, du nombre d'amas exploités illégalement et du contrôle régulier de l'éventuelle présence de fouilles illicites. Le suivi est coordonné par la Direction du patrimoine culturel au ministère de la Culture (Dakar). Un document type existe pour le suivi individuel des amas.

À la demande de l'ICOMOS sur les possibilités d'un suivi amélioré des paysages, notamment par des moyens photographiques, l'État partie rappelle l'existence d'une fiche type de suivi des biens culturels et la possibilité d'un suivi plus approfondi de certains paysages remarquables. Le territoire est par ailleurs trop vaste pour pouvoir envisager une action de photographies systématiques.

L'ICOMOS considère que les éléments permettant un suivi individuel des amas existent, mais que la périodicité d'application et la responsabilité de la mise en œuvre doivent être précisées. Le suivi doit être étendu aux paysages culturels les plus significatifs, par exemple par la publication d'un rapport annuel de suivi de l'état de conservation du bien.

7 Conclusions

L'ICOMOS reconnaît la valeur universelle exceptionnelle de la dimension culturelle du bien mixte du Delta du Saloum, Sénégal, comme témoignage particulièrement représentatif et bien conservé des civilisations côtières ayant exploité les ressources de la pêche et du ramassage des coquillages.

Recommandations concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que le Delta du Saloum, Sénégal, soit inscrit en tant que paysage culturel sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des **critères culturels (iii), (iv) et (v)**.

Déclaration de valeur universelle exceptionnelle recommandée

Brève synthèse

La région du delta du Saloum témoigne de manière remarquable de la synergie entre un milieu naturel d'une grande biodiversité et un mode de développement humain toujours présent bien que fragile. Des pratiques durables du ramassage des coquillages et de la pêche en eaux saumâtres, du traitement de ces récoltes destinées à leur conservation et de leur exportation s'y sont développées. Les amas coquilliers et les amas à tumulus forment des paysages culturels spécifiques et exceptionnels.

Les nombreux amas coquilliers du delta du Saloum sont généralement bien conservés et ils ont parfois des dimensions imposantes. Ils témoignent directement de pratiques socioéconomiques durables et très anciennes. Au fil des siècles, ils ont permis de constituer de nombreux îlots artificiels contribuant à la stabilisation des terres et des bras d'eau du delta. Avec leur végétation caractéristique au sein du milieu naturel du delta, les amas coquilliers forment des paysages culturels typiques. Certains amas comportent des tumulus ; ils forment, avec leur végétation de baobabs et leurs formes collinaires, des sites funéraires aux paysages spécifiques.

Critère (iii) : Par ses nombreux amas coquilliers, par les paysages qui leur sont associés et par la présence d'un ensemble rare et bien conservé d'amas à tumulus funéraires, le delta du Saloum apporte un témoignage exceptionnel d'un mode de vie littoral, en milieu subtropical sahélien, aux eaux saumâtres riches en coquillages et en poissons.

Critère (iv) : L'ensemble des amas coquilliers accumulés tout au long d'un processus culturel bimillénaire a formé une structure physique d'îlots stables et de terres émergées au sein du delta du Saloum. Les paysages culturels formés sont exceptionnels et ils illustrent une longue période de l'histoire des peuplements humains le long des côtes de l'Afrique de l'Ouest.

Critère (v) : Le delta du Saloum constitue un exemple éminent d'établissement humain traditionnel. Il représente un mode de vie et de développement durable basé sur la cueillette des coquillages et sur la pêche, dans une interaction raisonnée avec un milieu naturel d'une grande biodiversité mais fragile.

Intégrité

Les conditions d'intégrité en termes culturels du delta du Saloum sont *a priori* assez satisfaisantes, même si certains amas coquilliers ont été endommagés, mais l'intégrité demeure fragile. Les amas coquilliers comme les paysages culturels et la biodiversité du milieu naturel peuvent être menacés par des comportements socio-économiques mal contrôlés.

Authenticité

Les conditions d'authenticité des amas, des amas à tumulus et de leurs paysages sont généralement satisfaisantes. Elles sont complétées par une authenticité anthropologique des pratiques de cueillette des coquillages et, à un moindre degré, de la pêche.

Mesures de protection et de gestion

La protection des amas coquilliers et des amas à tumulus est assurée par des mesures réglementaires appropriées. Toutefois, la protection active des biens culturels sur le terrain est récente et elle doit s'étendre à l'ensemble du bien, et ne pas seulement concerner le Parc national. Par ailleurs, la politique générale de la conservation du bien est en lien étroit avec la conservation des milieux naturels et avec les programmes de développement durable du delta dans son ensemble.

La gestion du bien s'appuie sur de nombreux acteurs de terrain. L'ensemble forme un système de gestion du bien satisfaisant, avec des acteurs principaux et des responsables bien identifiés, notamment le Parc national, les communautés rurales et le Comité technique de MDG-Fund (Nations unies). Toutefois, ce système de gestion est en évolution et la multiplicité des programmes et des intervenants tend à rendre certaines situations un peu confuses. Le Comité de gestion transversal reste à instituer (2011), ses moyens à confirmer, et le traitement homogène de la gestion-conservation pour l'ensemble du bien à améliorer.

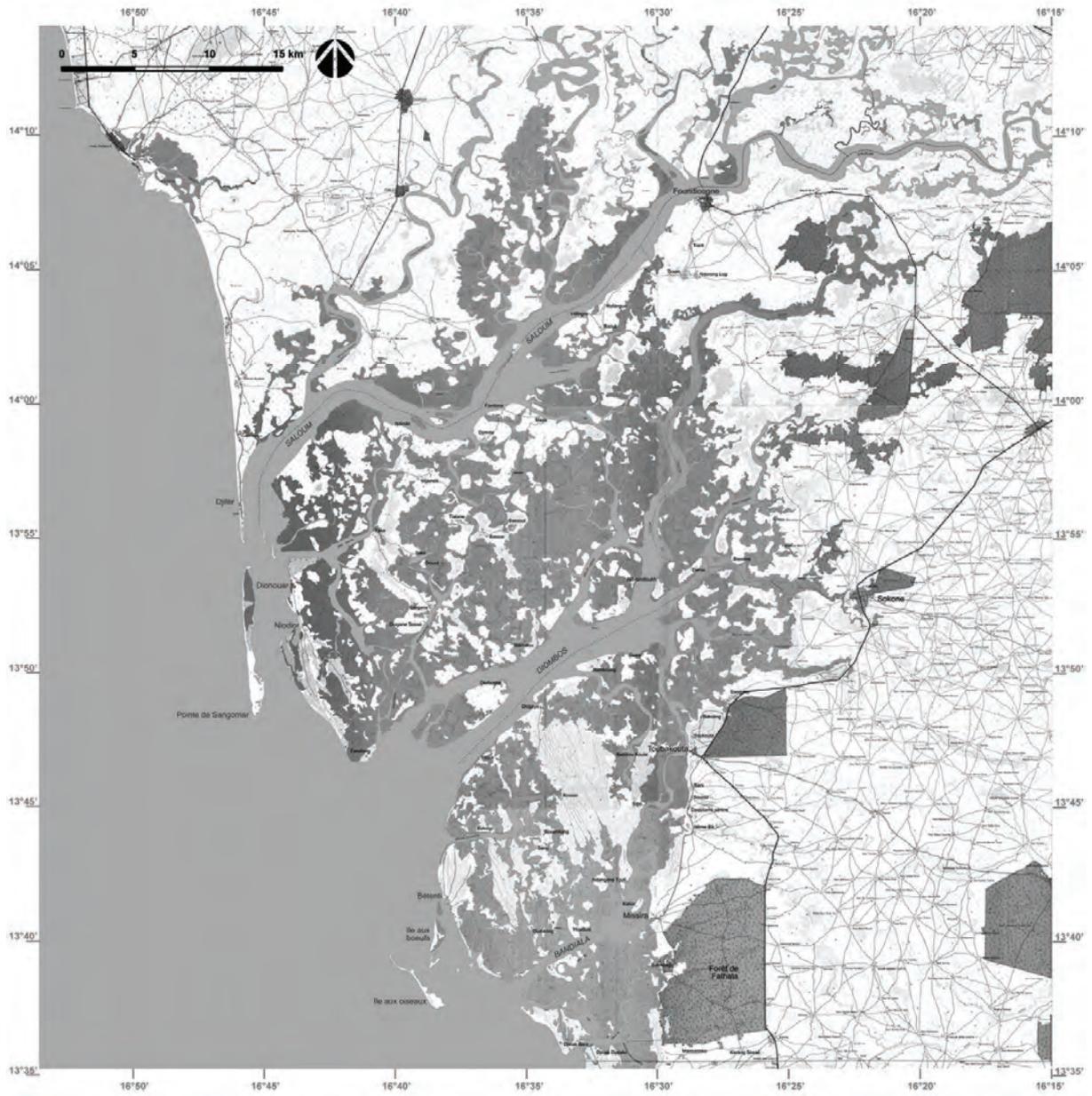
L'ICOMOS recommande que l'État partie prenne en considération les points suivants :

- porter une attention prioritaire à la protection-conservation simultanée des éléments culturels du bien et des éléments naturels qui leur sont associés,

dans le cadre du Plan de gestion comme dans le cadre des programmes de développement économiques et sociaux. Assurer à cette protection-conservation conjointe le même niveau sur l'ensemble du bien, en particulier par la généralisation des éco-gardes ;

- confirmer la promulgation officielle du Plan de gestion (2010-2014) et la mise en place du *Comité de gestion* chargé de sa mise en œuvre et de sa coordination ; indiquer les moyens humains et matériels du Comité de gestion ainsi que ses liens d'une part avec la *Maison communautaire* à Toubacouta, d'autre part avec le *Parc national du Delta du Saloum* ;
- envisager des mesures spécifiques de conservation pour les amas coquillers menacés par l'érosion et/ou par les courants ;
- améliorer la gestion des déchets et des eaux usées afin de limiter la pollution de l'environnement pour préserver la santé des habitants et les modes de vie traditionnels, ainsi que les paysages culturels à proximité des lieux d'habitation ;
- porter une attention particulière à la gestion paysagère du développement touristique ;
- préciser la périodicité d'application et la responsabilité de la mise en œuvre du suivi. Il devrait être approfondi pour paysages culturels les plus significatifs. La publication d'un rapport annuel de l'état de conservation culturel et paysager du bien est également souhaitable ;

L'ICOMOS recommande également que l'État partie établisse un rapport sur la mise en place de son système de protection et de gestion du bien, pour examen par la 36e session du Comité du patrimoine mondial en 2012.



Plan indiquant les délimitations du bien proposé pour inscription



Vue aérienne des forêts de mangroves



Surface vallonnée créée par les tumulus érigés au sommet de l'amas de Tioupane-Boumak



Amas de Dioron Boumak



Culture des huîtres sur des perches de bois